

## Communiqué de Presse du 14 juin 2010

### Charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO2 dans le transport routier de marchandises en Picardie

En collaboration avec le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire et l'ADEME, et depuis 2008, l'Union Régionale Picardie de la Fédération Nationale des Transports Routiers incite ses adhérents à adopter la charte « OBJECTIF CO2, les transporteurs s'engagent » pour réduire d'avantage l'impact du transport sur les émissions globales de CO2.

La FNTR Picardie encourage ses entreprises adhérentes à s'investir dans cette démarche globale de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction de CO2. Cette charte permet à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et métier, de s'engager sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et par conséquent leurs émissions de CO2.

Au 9 Juin 2010, 103 entreprises ont déjà adopté la charte au niveau national, ce qui représente 33 551 véhicules pour un gain de plus de 182 200 tonnes de CO2 par an à terme des plans d'actions. Au total, ce sont environ 200 entreprises qui devraient avoir signé la charte fin 2010.

En 2009, deux entreprises picardes, **Transports PREVOTE** et **SAS CAILLE Logistique**, ont signé cette charte.

16 autres entreprises s'engagent ce jour dans cette démarche. Au total, cela représente plus de 1 300 poids lourds et 1 400 conducteurs. Les plans d'actions sur 3 ans envisagés par ces entreprises permettront d'éviter la consommation de plus de 5 millions de litres de gasoil.

Les entreprises suivantes, adhérentes à la FNTR Picardie :

**Akacia ; Bernardi Logistique ; BP Trans ; Brunelle Transports ; BTL Transports ; Houtch Transports ; Melatra NV ; Optivrac SARL ; Stas Transports ; Transports Choquet ; Transport Lucas Europe ; Transports Delmotte ; Transports Du Bacque ; Transport Lamory ; Transports Somotra ; VRAC Transport Delmotte** s'engagent pour trois ans dans la charte « OBJECTIF CO2 » le Lundi 14 Juin 2010 à 11 heures en présence de Michel DELPUECH, Préfet de la région Picardie et Délégué territorial de l'ADEME ; Claude GEWERC, Président du Conseil Régional de Picardie et Christian FABRY, Directeur Régional de l'ADEME à l'Hôtel de la Préfecture d'Amiens.

La FNTR Picardie espère que 25 entreprises seront engagées dans cette démarche d'ici la fin de l'année.

Contact Presse :  
FNTR Picardie/Nathalie MASCRE  
03 22 92 82 79  
fntr.picardie@wanadoo.fr



Avec 12 500 entreprises adhérentes, la Fédération Nationale des Transports Routiers est la première organisation professionnelle du secteur du transport routier en France. Sa mission : la défense et la promotion des intérêts, de l'image et de la pérennité des entreprises et du secteur du Transport Routier de Marchandises Français.